

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES  
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 24 MARS 2017  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 18 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-18

**OBJET** : Approbation du bordereau des prix des travaux et prestations liés au service public de l'eau réalisés par la Régie Eau Nord Caraïbes

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt-quatre mars à seize heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. ALIE Paul		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca			X
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line			X

RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jocelyn CUIRASSIER

Le Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

**Vu** les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

COURRIER ARRIVÉ LE:  
29 MARS 2017  
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE



**CONSIDERANT** que pour équilibrer les charges et les recettes, et permettre le bon fonctionnement de la Régie Eau Nord Caraïbes, il convient que soit validé un bordereau des prix des travaux et prestations réalisés par RéNoC-Eau ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

## DECIDE

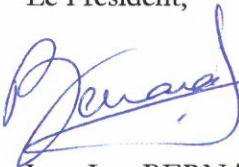
**ARTICLE 1: D'APPROUVER** le bordereau des prix des travaux et prestations liés au service public de l'eau réalisés par la Régie Eau Nord Caraïbes, annexé à la présente délibération ;

**ARTICLE 2 :** Le Président et le Directeur de la RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait à Morne-à-l'Eau, le 24 mars 2017

Le Président,

  
Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau  
Rue du Docteur CHOVINO  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
SIRET 824 342 216 00010  
Tél. : 05 90 24 83 56

